



Vous allez intégrer l'Éducation nationale en tant que stagiaire : félicitations !

Vous avez obtenu une affectation en académie et devez procéder à la formulation des vœux pour votre affectation en établissement du

13 juillet 18h au 15 juillet 17h ...

...Sauf si vous êtes :

- *lauréats de l'agrégation ex certifiés de leur discipline qui effectuent leur année de stage sur le poste dont ils sont titulaires,*
- *lauréats PSYen automatiquement affectés sur le centre de formation*
- *En renouvellement ou en prolongation de stage .*

1°) FORMULER SES VŒUX : 14 vœux établissements à choisir obligatoirement dans la liste

figurant sur le site LILMAC + 6 zones géographiques (consultables sur <http://www1.ac-lille.fr/stagiaires2d>)!

Soit un total de 20 vœux possibles (et non obligatoires). L'affectation se fait au barème (nombre de points). Si vous ne pouvez pas être satisfaits sur vos vœux (barème insuffisant), vous serez affecté-e sur ce qui reste en prenant en compte dans la mesure du possible les zones.

Une liste prévisionnelle de supports vacants est disponible sur le site du rectorat /LILMAC à compter du 13 juillet 18h.

ATTENTION ! *Il peut arriver que des supports soient ajoutés ou retirés à la dernière minute (d'où l'utilité de faire les vœux géographiques demandés).*

ATTENTION (BIS) !!! *Si vous ratez les dates de saisie, et que vous ne formulez pas de vœux, vous serez affecté-e sur les postes restants, même si vous aviez un barème supérieur.*

Aides et conseils :

Vous êtes stagiaires dans l'académie de Lille à la rentrée 2021 ? Vous devez formuler vos vœux d'établissements sur SIAL et vous n'y comprenez rien ?

Ouf ! La section académique organise :

- Des visioconférences d'informations sur les affectations des stagiaires CPE, PSYen, certifiés et agrégés (inscriptions sur notre site : <https://lille.snes.edu/Reunion-d-information-en-visio-speciale-affectations-stagiaires-Rentree-2021-4915.html>)
- Une permanence téléphonique estivale réservée aux futurs stagiaires: 7 au 15 juillet inclus (aide et conseils pour les voeux/ informations sur les établissements d'affectations/ Démarches administratives) **du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h au 03.20.06.77.41 ou par mail à s3lil@snes.edu**

2°) Envoi des pièces justificatives au rectorat

Les pièces justificatives (fiches synthèse SIAL, justificatifs liés à la situation familiale et/ ou médical, états de services, etc.) permettant de justifier les bonifications demandées et obtenues lors de la première phase d'affectation par le ministère sont à envoyer au plus tard le 13 juillet.

Les justificatifs doivent être transmis par courriel sous la forme d'un seul fichier PDF à ce.dpe@ac-lille.fr et mvt2021@ac-lille.fr (Objet du mail : STAGIAIRE 2021).

Attention : sans l'envoi des justificatifs nécessaires, vous ne pourrez pas obtenir certaines bonifications, voir même, votre affectation dans l'académie peut être annulée !

Quels justificatifs ? Contactez la permanence spécifique du SNES FSU pour être accompagné dans la vérification de votre dossier. Les justificatifs vont permettre de justifier vos points et sont donc déterminants pour votre affectation (qui se fait au nombre de points) si vous oubliez un justificatif, l'administration ne vous le réclamera pas ! N'attendez pas pour contacter la permanence et vérifier votre dossier !

3°) Vérification et contestation du barème

Les affectations se font en fonction du nombre de points de chacun, attribués en fonction de votre classement au concours, de votre situation familiale, professionnelle et/ ou médicale.

Vous pourrez consulter sur LILMAC le barème retenu par le ministère. Il appartient à chaque lauréat de vérifier son nombre de points. En cas d'erreurs, **vous pourrez contester votre barème jusqu'au 15 juillet à 12H00** sur mvt2021@ac-lille.fr en précisant votre situation et l'objet précis de la rectification demandées (objet du mail : STAGIAIRE 2021 ERREUR BAREME).

Comment vérifier mon barème ?

Contactez la permanence spécifique du SNES FSU pour être accompagné dans la vérification de vos points !

J'ai une situation particulière, mais elle n'est pas prise en compte dans le barème ?

Signalez toute situation particulière (absence de permis de conduire, situation médicale d'un enfant, etc...) au rectorat (mvt2021@ac-lille.fr). Si elles ne peuvent pas donner lieu à une bonification, elles peuvent faire l'objet d'un traitement et d'une attention particulière !

IMPORTANT : être affecté dans une académie pour effectuer son année de stage ne signifie pas y rester en tant que titulaire, même à Lille ! Les stagiaires devront obligatoirement participer au mouvement inter

académique au mois de novembre pour déterminer leur académie d'affectation en qualité de titulaire. Beaucoup de nos stagiaires sont partis l'an dernier à Amiens, Créteil ou Versailles. Pour bénéficier d'un rapprochement de conjoint, il faudra attester de sa situation familiale au 31.08.2021 (PACS, mariage, concubinage avec enfant).

4°) Après la saisie des vœux :

- ▶ > Les résultats sont consultables sur Lilmac à partir du 20 juillet
- ▶ > N'oubliez pas de faire vos démarches administratives (dossier de reclassement, dossier de prise en charge financière et administrative pour être payé, inscription à l'INSPE, etc...). Toutes les infos sur le site du rectorat <https://www1.ac-lille.fr/professeurs-stagiaires-prise-en-charge-administrative-122195>

Attention : le dossier de prise en charge administrative et financière (pour enclencher votre première paye) est à faire parvenir impérativement avant le 17 août (et non le 20 comme indiqué) !!

5°) Et après les résultats ? Comment préparer ma rentrée ?

La grande majorité des établissements seront fermés lorsque vous aurez connaissance de votre affectation, n'hésitez pas à prendre contact avec nous afin d'être mis en contact avec un ou des futurs collègues (voir votre tuteur) et obtenir les informations nécessaires à la préparation de votre rentrée.

Contacteur le SNES de Lille

=> **Pendant les congés et après le 15 juillet** : par mail (s3lil@snes.edu) ou via notre compte facebook (@snesdelille).

=> **En période scolaire**, du lundi au vendredi au 209, rue Nationale à Lille (03 20 06 77 41), 14 h 30 à 17 h 30, par mail (s3lil@snes.edu) ou via notre groupe facebook (@snesdelille). Vous pouvez aussi consulter le site du SNES académique www.lille.snes.edu

Dispositif de rentrée : Traditionnellement, les stagiaires sont « invités » la dernière semaine d'août à des réunions d'information et de formation. Le SNES-FSU sera présent durant ces journées pour vous accueillir et répondre à vos questions.

S'abonner à la liste de diffusion « stagiaires » du SNES de Lille en remplissant le [formulaire](#) pour recevoir tout au long de votre année de stage les informations relatives au reclassement, mutations, réunions d'informations, etc..... (inscription sur la liste de diffusion sans engagement)